



Déclaration liminaire des élus CFE-CGC
CAP des attachés statisticiens du 4 juillet 2019

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'ensemble des documents accompagnant cette CAP. L'ensemble est très volumineux et le temps pour les analyser complètement est trop bref, d'autant que les derniers documents nous ont été fournis hier, le 3 juillet.

Tout d'abord nous souhaitons exprimer un besoin de transparence et d'information, tant pour le passage de B en A que pour la promotion en hors classe. Si nous identifions bien les règles statutaires, en revanche, les critères retenus par l'administration pour établir la liste des proposés ne nous apparaît pas claire. Notamment pour la promotion en hors classe, le marquage des postes à responsabilité nous interpelle et nous doutons que les agents en aient la connaissance pourtant nécessaire pour construire leur parcours professionnel. Nous exigeons de disposer de notes clarifiant ces critères de promotion. Pour le passage à l'échelon spécial, nous réitérons notre demande de disposer de la liste de l'ensemble des attachés hors classe avec leur position en regard des critères associés à l'accession, en particulier les fonctions occupées et ancienneté dans le 6e échelon.

Sur les effectifs proposés, nous nous étonnons qu'à nouveau un seul candidat soit proposé au passage à l'échelon spécial. Nous demandons des explications claires sur ce choix alors que le dispositif réglementaire permettrait jusqu'à 22 promotions.

Autre sujet, le calendrier de candidature pour la promotion à la hors classe et dans le corps des administrateurs ne nous semble pas adapté. En effet, la période entre la réception des documents de candidature et la date limite pour leur bouclage a été cette année très raccourcie, en période de vacances scolaires (mars-avril). Cela permet-il de garantir l'équité entre les candidats potentiels ? Par ailleurs, il nous semble que pour les agents ayant à faire un choix décisif dans leur carrière, entre deux voies exclusives, il n'est pas souhaitable que les dates de candidatures soient aussi rapprochées. Nous pensons qu'il faudrait avoir connaissance des résultats de la promotion en administrateur avant l'acte de candidature au 3e grade des attachés, de manière à permettre aux candidats de conduire leur réflexion dans de bonnes conditions.

Nous demandons à disposer d'une information claire sur les règles, les délais et les démarches administratives permettant aux agents en détachement d'être intégrés dans le corps des attachés statisticiens.

Enfin, nous formulons notre inquiétude sur l'avenir de cette CAP, dans le contexte de la Loi en discussion sur la transformation de la fonction publique, qui nous fait craindre, que la transparence déjà incomplète aujourd'hui en regard des critères de promotion, se dégrade encore davantage.

Merci de votre attention.